

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 40 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - C. BARDOT – J. KUCHNA – M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL (à partir de la délibération n° 6) - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTY à Mme Nicole COULANGE.

Absents excusés :

M. F. SENNEPIN, Vice-Président

Mme et MM. F. SZYPULA – R. DEJEAN – C. DUMONT – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 8

OBJET :

MARCHE N° 17W\_077

COLLECTE ET  
TRANSPORT DES  
DECHETS MENAGERS  
RESIDUELS ET  
RECYCLABLES ISSUS  
DE LA COLLECTE EN  
PORTE A PORTE SUR  
LES COMMUNES DE  
BELLERIVE-SUR-  
ALLIER, CUSSET ET  
VICHY

AVENANT N° 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 9 SEP. 2020

Publiée ou notifiée

le : - 9 SEP. 2020

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n° 10 du conseil Communautaire du 16 juillet 2020 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que de prendre toute décision concernant leurs avenants »,

**Vu** l'appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets ménagers résiduels et recyclables issus de la collecte en porte à porte sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy, référencé 17W\_077, dont le titulaire est la société COVED, domiciliée à IRIGNY (69),

**Considérant** la durée initiale du marché de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et la volonté de Vichy Communauté de ne pas reconduire le marché actuel pour une durée de 1 an supplémentaire,

**Considérant** les surcoûts engendrés par la crise sanitaire liée au COVID19, et la nécessité de prolonger la période initiale du présent marché de 2 mois supplémentaires afin de permettre le respect des délais réglementaires nécessaires à une nouvelle procédure de mise en concurrence,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché 17W\_077 ci-annexé, pour un montant estimé de 271 761,00 € HT, ayant pour objet l'intégration des surcoûts découlant de la crise sanitaire liée au COVID 19 et la prolongation du marché actuel de 2 mois supplémentaires,
- D'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

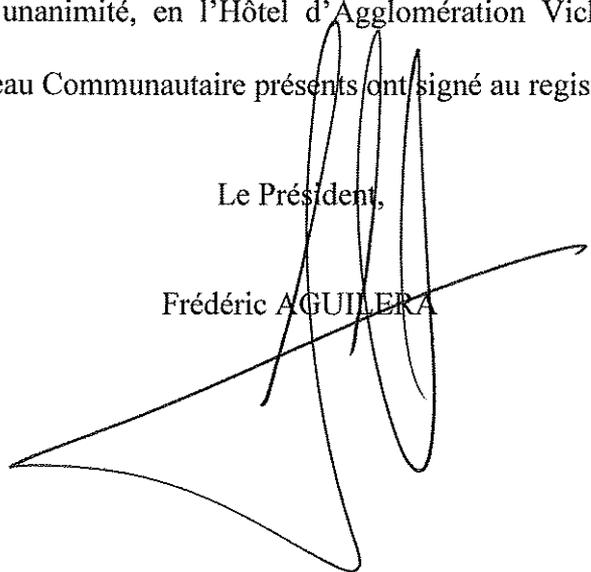
- approuve ces propositions,
- autorise M. le Président ou la Conseillère déléguée à la commande publique à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa bonne exécution,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 septembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA





**VICHY COMMUNAUTÉ**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 17W\_077**

**COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET RECYCLABLES  
ISSUS DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DE  
BELLERIVE-SUR-ALLIER, CUSSET ET VICHY**

**Identification du pouvoir adjudicateur :**

**Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ**

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représenté par la Conseillère déléguée à la Commande Publique Madame Elisabeth BARGE

**Identification du titulaire du marché :**

**COVED – Collectes Valorisation Energie Déchets**

Rue du Broteau – 69540 IRIGNY

N° SIRET : 343 403 531 01082

Représenté par son Monsieur Jérôme CHALENCON – Directeur de Territoire

**Renseignements concernant le marché :**

**Objet du marché :** Collecte et transport des déchets ménagers résiduels et recyclables issus de la collecte au porte à porte de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy

**N° du marché :** 17W\_077

**Attribution du marché :** 13/07/2017

**Notifié le :** 19/09/2017

**Montant initial du marché :** 5 800 001,84 € HT

**Délibération autorisant la signature du présent avenant :** n° en date du 03 septembre 2020

## Objet de l'avenant

### Préambule :

Le présent avenant a pour objet de prolonger le marché de 2 mois en raison du contexte sanitaire lié au COVID19 et d'intégrer les surcoûts que cela engendre.

### ARTICLE 1 : Prolongation du marché

En raison de la crise sanitaire liée au COVID19, le présent marché est prolongé de 2 mois soit jusqu'au 30 novembre 2020, afin de permettre le respect des délais réglementaires nécessaires à la procédure de mise en concurrence. Selon un montant estimatif mensuel de 111 741,00 € HT, cette prolongation de 2 mois devrait représenter un coût de 223 482,00 € HT.

### ARTICLE 2 : Surcoûts liés à la crise sanitaire

Des coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire du COVID19 seront pris en charge par Vichy Communauté selon la répartition suivante :

- 15 322,50 € /mois pour la baisse des tonnages durant la période de confinement qui impacte significativement l'économie du contrat ;
- 11 474,00 € de surcoûts liés aux gestes barrière à respecter en période de crise sanitaire entre le 16 mars et le 10 juillet (cf. détails en annexe 1) ;
- 6 160,00 € de contribution correspondant à 50% de la prime « héros du quotidien » versée aux équipes de collecte pour la période de crises sanitaire.

### ARTICLE 3 : Incidence financière (prolongation + surcoût crise sanitaire)

Montant du marché initial :	5 800 001,84 € HT
Montant de l'avenant :	271 761,00 € HT
Nouveau montant du marché :	6 071 762,84 € HT

Pourcentage d'augmentation : 4,6 %

### ARTICLE 4 : Clauses

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

### Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour Vichy Communauté  
La Conseillère Déléguée à la Commande Publique

Pour le titulaire

Elisabeth BARGE

**Notification de l'avenant :**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le

Mesure	Détails	Coût par mois / ripeur
masques	1 / jour * 26 jours * 2,4€ / masque	62,40 €
Gel hydroalcoolique	8€/litre x 0,3 litre/salarié/mois	2,40 €
Gants	2,1€/ paire donnée tous les jours au lieu de tous les 2 jours	27,30 €
Désinfection	Lingettes, produits désinfectant	15
<b>COÛT TOTAL MENSUEL PAR RIPEUR</b>		<b>107,10 €</b>

nb de ripeur à Vichy-Cusset 12  
total surcoût mensuel covid ripeurs 1 285,20 €

Mesure	Détails	Coût par mois / chauffeur
masques	1 / jour * 26 jours * 2,4€ / masque	62,40 €
Gel hydroalcoolique	8€/litre x 0,3 litre/salarié/mois	2,40 €
Gants	2,1€/ paire donnée tous les jours au lieu de tous les 2 jours	27,30 €
Désinfection	800 €/ dépôt et par mois	40,00 €
Nettoyage renforcé camion	15 min / jour + désinfectant + (EPI)	71,25 €
<b>COÛT TOTAL MENSUEL PAR CHAUFFEUR</b>		<b>203,35 €</b>

nb de chauffeurs à Vichy-Cusset 8  
total surcoût mensuel covid chauffeurs 1 626,80 €

<b>COÛT TOTAL MENSUEL POUR L'EQUIPE DE VICHY-CUSSET</b>	<b>1 949,40 €</b>
date de début de période de COVID	16/03/2020
date de fin probable de période COVID	10/07/2020
soit une durée en mois de	3,80

installation d'une machine à laver au dépôt	399,00 €
---	----------

<b>total surcoûts covid base de Vichy</b>	<b>11 474,15 €</b>
---	--------------------

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE

2020 - MARCHE N° 17W-077 - COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS

Objet de l'acte : MENAGERS RESIDUELS ET RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE EN  
PORTE A PORTE SUR LES COMMUNES DE BELLERIVE SUR ALLIER,  
CUSSET ET VICHY - AVENANT N° 1

.....  
Date de décision: 03/09/2020

Date de réception de l'accusé 09/09/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 03SEPT2020\_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200903-03SEPT2020\_8-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 8.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200903-03SEPT2020\_8-DE-  
1-1\_1.pdf )